

SALLES DES FÊTES  
**ELONA HOUSE**

☎ 98 90 46 40

GUEST HOUSE  
**FENOU**

Appartements & Chambres meublés

☎ 98 90 46 40

PROPOS CONTROVERSÉS ATTRIBUÉ AU PRÉSIDENT DU PARTI UPR

P. 03

# Joseph DJOGBENOU dément, condamne, clarifie et promet des poursuites

REPRÉSENTATIVITÉ, PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DES FEMMES

## Le Réseau des femmes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) en conclave à Porto-Novo

P. 04-05



PROMOTION DE L'ÉDUCATION AUX BONNES VALEURS COMPORTEMENTALES

P. 02

## Les classes socio-éducatives ont effectivement démarré au Bénin



FENOU GUEST HOUSE À PORTO-NOVO

P. 07

## Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

(Renseignements et réservations aux 55499999 - 55500707 - 98904640)

CONSEIL DES MINISTRES DE CE MERCREDI 17 AVRIL 2024

P. 11

## L'intégralité du compte-rendu

MARINE NATIONALE BÉNINOISE

## Le Capitaine de Vaisseau Dossa HOUNKPATIN prend le Commandement

P. 09



## PROMOTION DE L'ÉDUCATION AUX BONNES VALEURS COMPORTEMENTALES

## Les classes socio-éducatives ont effectivement démarré au Bénin

**Les classes socio-éducatives sont effectives au Bénin. La phase pilote de cette initiative du Gouvernement est en implémentation dans plusieurs établissements scolaires du pays. Les Ministres Véronique TOGNIFODÉ en charge des Affaires Sociales et de la Microfinance et Kouaro Yves CHABI, chargé de l'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle sont allés faire le constat du bon déroulement de ce programme le mardi 16 avril 2024.**

**A**u Lycée technique des jeunes filles de Ouidah (département de l'Atlantique) et au Lycée des jeunes filles de Lokossa (département du Mono) où ils étaient en visite d'inspection, accompagnés de leurs collaborateurs, les deux membres du Gouvernement ont exprimé une note de satisfaction. Le Ministre CHABI s'est particulièrement réjoui de voir la bonne application que font

les enseignants du secondaire formés à cet effet, de cette nouvelle approche au niveau des deux établissements visités. Il s'est engagé à jouer sa partition pour que cette initiative s'applique très bien dans les programmes d'enseignement. Il en a profité pour donner quelques orientations aux chefs d'établissements visités.

La Ministre Véronique TOGNIFODÉ a, quant à elle, aussi salué un début réussi de cette nouvelle expérience qui vise à promouvoir l'éducation aux bonnes valeurs comportementales et patriotiques, à la culture de l'excellence au travail, à la citoyenneté ....etc. Elle a rappelé que le Gouvernement, en adoptant l'instauration des classes socio-éducatives dans le système éducatif béninois, a voulu apporter une solution adaptée à la recrudescence de comportements à risques que développent les adolescents et jeunes dans nos sociétés actuelles.

« Au terme de cette visite, nous pouvons nous réjouir de ce qui se passe sur le terrain. La vision du Gouvernement se concrétise et nous sommes rassurés que ce que nous avons démarré petitement aujourd'hui contribuera à un changement significatif dans l'éducation de nos enfants et donc de la génération à venir », a souligné la Ministre pour inviter les parents d'apprenants et tous les acteurs à s'impliquer pour le succès de cette initiative.

L'initiative des classes socio-éducatives a été adoptée en Conseil des Ministres en septembre 2023. La phase pilote a été lancée dans 20 établissements scolaires sélectionnés dans les 12 départements du pays. Le processus s'est déroulé en plusieurs étapes jusqu'au démarrage des cours proprement dits. La généralisation se fera après une évaluation de la phase pilote.

S.E.



**L'Emblème** du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin  
Email: lemblemedujour@gmail.com  
Tel: +229 98904640

**PRODUCTION :**  
Ets EMERIC PRODUCTION

**DIRECTEUR DE PUBLICATION:**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Tél. : +229 98904640

**CONTACTS SECRÉTARIAT:**  
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

**REDACTION**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Aimé HOUENOU  
Eric OBINTI

**PHOTOS:**  
Benoît Koffi

**MAQUETTE ET GRAPHISME:**  
G. A. DANSOU



## PROPOS CONTROVERSÉS ATTRIBUÉ AU PRÉSIDENT DU PARTI UPR

## Joseph DJOGBÉNOU dément, condamne, clarifie et promet des poursuites

Le parti Union progressiste le Renouveau a tenu un point de presse hier dans l'après midi au sein de son siège national à Cotonou. Cette rencontre avec les hommes des médias est faite suite aux propos diffamatoires et attaquent d'un pseudo journal contre la personne du président Joseph Fifamamé Djogbéno. Face aux professionnelles des médias, l'ancien président de la Cour constitutionnel a tenu à apporter des clarifications au peuple béninois. L'homme de droit condamne ces propos et promet de laver son honneur en poursuivant devant la justice les auteurs de ces publications.

Le communiqué de démentir et de condamnation de la cellule de communication du parti Union progressiste le Renouveau n'aurait pas suffit. Comme pour venir soutenir le communiqué publié 48h plutôt par son parti, le président Joseph Fifamamé Djogbéno en personne s'est présenté devant les hommes des médias pour s'adresser au peuple béninois. L'homme qui avait décidé depuis bien longtemps de ne pas répondre aux attaques

politiques qu'elle qu'elles soit, a jugé bien de rompre ce principe vue la gravité des propos qu'on lui a attribué. « Malheureusement, les événements de ces derniers jours, faits de montage grotesques et de calomnies m'obligent, par devoir, par fidélité à la vérité, par responsabilité de rompre le silence (...) », a fait observer Joseph Djogbéno. Faut-il le rappeler, « Je serai président même sous le crépitement des armes » avait titré à sa Une, un quotidien qui attribuait ainsi, ces propos au président du parti Union Progressiste le Renouveau. Des propos que l'ancien président de la Cour constitutionnelle a réfutés avec fermeté.

## Les débats sur les présidentielle de 2026 et les candidatures

« Depuis quelques jours en effet, des propos relevant de l'imagination de leurs auteurs, mensongers, diffamatoires sont largement diffusés, donnant lieu à des commentaires tendancieux imputés à ma personne et au parti. Ces propos méritent d'être démentis avec la dernière énergie », a-t-il argué. Pour Joseph Djogbéno, « la question des candidatures aux différents



scrutins ne peut, en effet, être examinée en dehors du parti, n'ndlr ». Sauf que le président de l'Upr n'invente rien. Bien au contraire, il suit avec minutie les recommandations des réformes issues du système partisans. « Comme l'exige la réforme du système partisan dont notre Parti est l'émanation et le garant, la seule autorité et le seul cadre pour identifier, discuter et retenir les candidatures aux élections politiques déterminantes pour l'avenir de la Nation sont les partis politiques », a-t-il poursuivi. Il soutient par ailleurs dans sa déclaration que « pour ce qui concerne l'Union Progressiste le Renouveau, aussi légitimes que soient les ambitions personnelles, aussi importan-

tes que soient les positions et les statuts politiques, gouvernementales ou administratives passés ou actuels des personnalités membres du Parti, elles ne sauraient être placées au-dessus de ses valeurs, de ses objectifs ni de sa stratégie ».

## « Je les condamne sans réserve »

Face à ce qu'il considère comme des allégations à son encontre lui personnellement et à l'encontre du parti, Joseph Djogbéno ne compte pas laisser cet incident passer sous silence. « Il n'est ni de ma religion ni de ma culture encore moins de mon engagement dans la ligne politique à laquelle je souscris et à la lumière de laquelle le parti est conduit de tenir de tels propos et d'évoquer une éventuelle candidature à la présidentielle à venir, et ce, au péril de la paix publique et de la cohésion nationale. Le contenu de

cette publication, imaginaire, grotesque et mensonger porte atteinte non seulement à la dignité mais encore à l'honneur de ma personne »

## Des poursuites judiciaires annoncées...

« L'extrême gravité de ces propos et l'intention manifeste de nuire de leurs auteurs et complices ne sauraient rester sans une suite judiciaire, d'autant que ceux-ci ont également cherché à atteindre la réputation de rassemblement, de paix, de progrès et de cohésion nationale du Parti. Je salue l'élan considérable et appréciable de solidarité des militants et des sympathisants du Parti et appelle chacun à la sérénité et à la tranquillité », a ensuite laissé entendre le président de l'UP le Renouveau. Les autorités compétentes dont l'action permettra de mieux prévenir de telles dérives attentatoires aux valeurs essentielles de notre nation sauront donner la suite nécessaire qui leur convient. J'appelle chacun à la sérénité et à la responsabilité.

D. R.

**UNION PROGRESSISTE LE RENOUVEAU**  
Unité - Travail - Solidarité

POINT DE PRESSE DE LA HAUTE DIRECTION POLITIQUE  
DECLARATION DU PRESIDENT

Depuis toujours, je me suis personnellement refusé de répondre à une quelconque polémique ou à des attaques, qu'elles soient dirigées contre ma personne ou contre l'Union Progressiste le Renouveau que j'ai l'immense honneur de présider.

Je me le suis interdit parce que l'important pour les militants de l'Union Progressiste le Renouveau réside dans la structuration et la modernisation du parti telles que contenues dans le plan stratégique rendu public au lendemain de l'installation de la Haute Direction du Parti.

L'immensité et la noblesse de ces missions n'autorisent ni les militants ni les dirigeants à se détourner de l'essentiel, qu'évoque l'Appel de la Direction exécutive nationale lancé depuis la ville de Parakou, à la suite de la validation de la mise en place des cellules du Parti sur toute l'étendue du territoire.

Sur cette lancée, et à partir de la semaine prochaine, nous retournons sur le terrain pour la mise en place des sous-sections et des sections afin d'achever l'installation des structures de base dans toutes les communes, dans tous les arrondissements ainsi que dans tous les villages et quartiers de ville de notre pays.

Malheureusement, les événements de ces derniers jours, faits de montages grotesques et de calomnies m'obligent, par devoir et par fidélité à la vérité, de rompre le silence.

Le présent point de presse a pour objet d'apporter les clarifications nécessaires à nos concitoyens qui, épris de paix et de justice, ont besoin de vérité.

Depuis quelques jours en effet, des propos relevant de l'imagination de leurs auteurs, mensongers et diffamatoires sont largement diffusés, donnant lieu à des commentaires tendancieux, imputés à ma personne et au Parti. Ils méritent d'être démentis avec énergie.

La question des candidatures aux différents scrutins ne peut, en effet, être examinée en dehors de notre Parti.

Comme l'exige la réforme du système partisan dont notre Parti est l'émanation et le garant, la seule autorité et le seul cadre pour identifier, discuter et retenir les candidatures aux élections politiques déterminantes pour l'avenir de la Nation sont les partis politiques.

Pour ce qui concerne l'Union Progressiste le Renouveau, aussi légitimes que soient les ambitions personnelles, aussi importants que soient les statuts politiques et les positions gouvernementales ou administratives, passés ou actuels des personnalités membres du Parti, ils ne sauraient être placés au-dessus de ses valeurs, de ses objectifs ni de sa stratégie.

Il reviendra exclusivement à l'Union Progressiste le Renouveau, dans les formes et selon les modalités qu'elle aura déterminées, de désigner celles et ceux, parmi ses militants, susceptibles d'être soumis aux choix de nos compatriotes en vue de la préservation et du renforcement des acquis socio-économiques. Il en sera notamment ainsi des candidatures à l'élection du duo président de la République et vice-président de la République.

Or, dans une parution électronique d'un quotidien prétendu, publiée et amplifiée sur les réseaux sociaux, il m'est imputé des propos tendant à insinuer que « je serai candidat même sous le crépitement des armes ».

Il n'est ni de ma religion ni de ma culture encore moins de mon engagement dans la ligne politique à laquelle je souscris et à la lumière de laquelle le parti est conduit de tenir de tels propos et d'évoquer une éventuelle candidature à la présidentielle à venir, et ce, au péril de la paix publique et de la cohésion nationale.

Le contenu de cette publication, imaginaire, grotesque et mensonger porte atteinte non seulement à la dignité mais encore à l'honneur de ma personne.

Je les condamne sans réserve.

L'extrême gravité de ces propos et l'intention manifeste de nuire de leurs auteurs et complices ne sauraient rester sans une suite judiciaire, d'autant que ceux-ci ont également cherché à atteindre la réputation de rassemblement, de paix, de progrès et de cohésion nationale du Parti.


Je salue l'élan considérable et appréciable de solidarité des militants et des sympathisants du Parti et appelle chacun à la sérénité et à la tranquillité.

Les autorités compétentes dont l'action permettra de mieux prévenir de telles dérives attentatoires aux valeurs essentielles de notre nation sauront donner la suite nécessaire qui leur convient.

J'appelle chacun à la sérénité et à la responsabilité.

Je vous remercie.

Cotonou, ce 17 avril 2024

  
Joseph Fifamamé DJOGBÉNOU  
Président de l'Union Progressiste le Renouveau.



## REPRÉSENTATIVITÉ, PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DES FEMMES

# Le Réseau des femmes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) en conclave à Porto-Novo

Le Palais des gouverneurs de Porto-Novo accueille depuis ce matin du mercredi 17 avril 2024 la réunion inter-sessionnelle du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (RFP/APF). La cérémonie d'ouverture de ladite rencontre a été placée sous l'autorité de Louis Gbèhounou Vlavanou, Président de l'Assemblée Nationale du Bénin.

Trois discours ont marqué les temps forts de la cérémonie d'ouverture de cette rencontre à laquelle ont également pris part les membres de la conférence des Présidents de l'Assemblée Nationale du Bénin. Dans son intervention, l'honorable Djamilatou Sidi Mouhammed, Présidente du Caucus des femmes parlementaires du Bénin s'est particulièrement réjouie du choix porté sur le Bénin pour accueillir cette rencontre. Poursuivant son intervention, elle a fait savoir que les présentes assises permettront au Réseau des femmes parlementaires de l'APF d'aborder plusieurs questions d'intérêt pour leur organisation commune qu'est l'APF et d'changer sur les difficultés auxquelles ses membres sont confrontés dans leurs pays.

« Au cours des deux jours que dureront les travaux, les participants auront aussi l'oc-

casion de confronter leurs idées et expériences autour des questions relatives à la protection des femmes et des filles dans les conflits armés, à la lutte contre la traite des personnes, des droits patrimoniaux des femmes, le corpus législatif sur la budgétisation sensible au genre », a ajouté la Présidente Djamilatou Sidi Mohamed.

A la suite de la Présidente du Caucus des femmes parlementaires du Bénin, Chantal Soucy qui représentait l'APF à cette rencontre s'est particulièrement réjouie des efforts accomplis par le Bénin sur le front de la représentativité des femmes au sein des organes de prise de décision, notamment au Parlement. Mais pour elle, des efforts restent encore à consentir pour gagner le pari des Directives indiquées par l'Assemblée générale des Nations-Unies en matière de représentativité



et de protection et promotion des droits des femmes.

À sa prise de parole, le Président Louis Gbèhounou Vlavanou a renouvelé toute son admiration à M. Francis DROUIN, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et à ses autres collègues membres du Bureau, pour la qualité des débats et la bonne collaboration qu'ils entretiennent ensemble depuis son accession au bureau de cette Assemblée en juillet 2022.

« Au-delà du privilège d'organiser cette rencontre, je voudrais singulièrement me réjouir, qu'elle se rapporte à l'instance de l'APF en charge de promouvoir la participation des femmes à l'animation de la vie politique, économique et sociale dans l'ensemble de l'espace francophone », a dit le Président Louis Gbèhounou Vlavanou dont le profond intérêt à la cause de la femme et à son plein épanouissement, qui plus est, lorsqu'elle est victime de violence, de marginalisation ou de discrimination n'est plus à démontrer.

Pour le Président Vlavanou, les organisateurs de la présente rencontre ont bien fait en programmant, au nombre des points inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre, une présentation sur la budgétisation sensible au genre, afin de renforcer vos compétences, sur l'identification



des inégalités entre les sexes dans la collecte et la distribution des ressources financières publiques et la proposition de mesures nécessaires pour rééquilibrer les écarts constatés. Il est d'ailleurs apparu important pour lui de mentionner, qu'au cours de l'étude des différentes lois de finances, les députés béninois se livrent depuis peu, à un exercice consistant à mettre en exergue les mesures de politiques publiques ayant fait l'objet d'affectation de ressources concourant à la réduction des inégalités de genre. « Cette initiative a ainsi permis, pour le compte du budget de l'État, exercice 2024, de constater que le degré de prise en compte du genre dans les budgets des ministères sectoriels est d'une moyenne de 22,65% et de formuler pour l'avenir, les recommandations qui s'y rapportent », a-t-il souligné.

Sur la question relative à la

représentativité politique des femmes au Bénin, le Président Louis Gbèhounou Vlavanou a dit qu'il s'agit du couronnement d'une lutte tenace et acharnée des femmes leaders béninoises, aussi bien de la société civile que des organisations politiques, matérialisée par la volonté politique des plus hauts dirigeants de la Nation, de renforcer et de soutenir une présence de qualité des femmes au sein des instances de prise de décision. C'est d'ailleurs avec une grande fierté, qu'il porte la voix de la Nation béninoise, face à l'intérêt du Réseau des femmes parlementaires de l'APF pour ces réformes entreprises et espère vivement, non seulement que les échanges de Porto-Novo contribuent à améliorer le processus engagé, mais également, que l'expérience béninoise inspire d'autres pays.

A. A. (EXT.)





## CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE LA RÉUNION DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE L'APF : MOT INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Porto-Novo, le 17 avril 2024

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Madame et Messieurs les membres de la Conférence des Présidents,  
Madame la Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Québec,  
Monsieur le vice-président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,  
Mesdames les membres du Réseau des femmes parlementaires de l'APF,  
Mesdames les membres du Caucus des femmes parlementaires du Bénin,  
Monsieur le Secrétaire général administratif de l'Assemblée nationale et son adjoint,  
Monsieur le Directeur de cabinet du Président de l'Assemblée nationale,  
Mesdames et Messieurs les responsables à divers niveaux de l'administration parlementaire béninoise,  
Mesdames et Messieurs les cadres du Secrétariat général de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF),  
Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, à l'entame de mon propos, souhaiter, au nom du Comité d'organisation et de la section béninoise de l'APF, la chaleureuse bienvenue à toutes et à tous, au Palais des Gouverneurs, siège du parlement béninois.

Je souhaite spécialement la bienvenue

à nos illustres hôtes qui ont parcouru des milliers de kilomètres pour être ici à Porto-Novo, capitale politique de la République du Bénin.

Permettez-moi, ensuite, d'exprimer mon infinie gratitude au Président de l'Assemblée nationale pour avoir accepté d'accueillir la présente réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF dans notre pays. Ceci est sans doute le témoignage des efforts inlassables que vous ne cessez de déployer, Monsieur le Président, avec les membres de votre bureau pour asseoir et consolider les acquis de la démocratie représentative dans notre pays.

En acceptant d'accueillir cette importante réunion, vous avez voulu exprimer une fois de plus le soutien et la solidarité de l'Assemblée nationale aux initiatives qui concourent à l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes.

Sans trahir un secret, le choix porté sur le Bénin pour abriter cette réunion du Réseau se justifie par les progrès significatifs notés en matière de représentativité des femmes et par la pluralité d'opinion au sein de notre Parlement, ainsi que la communauté de destins qui unit nos peuples et les parlements de la Francophonie.

Je voudrais également me faire l'agréable devoir de remercier l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et ses responsables à divers niveaux pour la collaboration qui a prévalu dans le cadre de l'organisation de cette réunion dont les cadres de nos deux administrations sont les

artisans.

Faut-il le rappeler, l'APF est un outil très important qui défend et promeut la démocratie parlementaire et représentative dans l'espace francophone, l'Etat de droit, le respect des droits humains, le dialogue des cultures et la diversité culturelle ainsi que la solidarité pour le développement durable.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Chers collègues parlementaires,

Les présentes assises permettront au Réseau des femmes parlementaires de l'APF d'aborder plusieurs questions d'intérêt pour notre organisation et d'échanger sur des difficultés auxquelles ses membres sont confrontés dans leurs divers pays.

Au cours des deux jours que dureront nos travaux, les participantes auront l'occasion de confronter leurs idées et expériences autour des questions relatives à la protection des femmes et des filles dans les conflits armés, à la lutte contre la traite des personnes, les droits patrimoniaux des femmes etc.

La réunion s'intéressera également à l'endométriose, une maladie chronique encore ignorée qui touche une femme sur dix en âge de procréer et dont les conséquences sont lourdes pour l'humanité aux plans socio-économique et psychologique. Il est donc indispensable que les femmes parlementaires de l'espace francophone en fassent une préoccupation en vue de sensibiliser et de renforcer la connaissance des

pouvoirs publics et de la gent féminine sur cette maladie silencieuse qui fait tant de ravages.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Chers collègues parlementaires,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis persuadé qu'au bout de ces deux jours de travaux, nous partirons d'ici avec la certitude d'avoir gagné le pari, celui d'une meilleure vue et approche des sujets inscrits à l'ordre du jour de cette réunion et qui pourront impacter sensiblement les activités de l'APF notamment lors des prochaines sessions.

Pour terminer, je voudrais renouveler ma profonde gratitude au Président de l'Assemblée Nationale dont je salue la présence en notre sein en dépit de son agenda très chargé. Ma reconnaissance s'adresse une fois de plus à au réseau des femmes parlementaires et à sa présidente ainsi qu'aux responsables à divers niveaux de notre organisation. Je n'oublie pas les membres du Caucus des femmes parlementaires du Bénin ainsi que du comité d'organisation de cette réunion qui se sont investi corps et âmes pour sa réussite.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

Plein succès à nos travaux !

## DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LOUIS GBÈHOUNOU VLANONOU, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(...)

Distingués invités,

-

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais à mon tour, au nom de l'Assemblée nationale du Bénin et en mon nom personnel, souhaiter une chaleureuse bienvenue à Porto-Novo, capitale du Bénin, aux membres du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et aux cadres du Secrétariat général qui les accueillent.

Qu'il me soit permis, avant tout propos, de renouveler toute mon admiration à M. Francis DROUIN, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et à mes autres collègues membres du Bureau, pour la qualité de nos débats et la bonne collaboration que nous entretenons depuis mon accession au bureau de cette Assemblée en juillet 2022.

Madame la Présidente,

En cette heureuse circonstance, la représentation nationale s'honore d'abriter les présentes assises, dont la tenue effective traduit, non seulement le dynamisme de la section béninoise mais également, son désir, plusieurs fois manifesté, de participer activement au rayonnement de l'APF et d'en assurer ainsi la pleine visibilité.

Au-delà du privilège d'organiser cette rencontre, je voudrais singulièrement me réjouir, qu'elle se rapporte à l'instance de l'APF en charge de promouvoir la participation des femmes à l'animation de la vie politique, économique et sociale dans l'ensemble de l'espace francophone.

C'est en effet un secret de polichinelle, que je porte personnellement un profond intérêt à la cause de la femme et à son plein épanouissement, qui plus est,

lorsqu'elle est victime de violence, de marginalisation ou de discrimination.

Chères membres du Réseau des femmes parlementaires de l'APF,

La présente session de votre organisation se tient aux lendemains de la célébration par le monde entier, de la journée internationale des droits des femmes, marquée, pour l'édition 2024, par un regard particulier porté sur l'un des principaux obstacles à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, qu'est le déficit de financement des actions qui y sont consacrées.

Vous l'avez si bien compris, en programmant, au nombre des points inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre, une présentation sur la budgétisation sensible au genre, afin de renforcer vos compétences, sur l'identification des inégalités entre les sexes dans la collecte et la distribution des ressources financières publiques et la proposition de mesures nécessaires pour rééquilibrer les écarts constatés.

Dans cette dynamique, il me paraît important de mentionner, qu'au cours de l'étude des différentes lois de finances, les députés béninois se livrent depuis peu, à un exercice consistant à mettre en exergue les mesures de politiques publiques ayant fait l'objet d'affectation de ressources concourant à la réduction des inégalités de genre.

Cette initiative a ainsi permis, pour le compte du budget de l'État, exercice 2024, de constater que le degré de prise en compte du genre dans les budgets des ministères sectoriels est d'une moyenne de 22,65% et de formuler pour l'avenir, les recommandations qui s'y rapportent.

Chères participantes,

En mentionnant un autre point inscrit à

l'ordre du jour de votre session, relatif à la représentativité politique des femmes au Bénin, je voudrais, sans m'étendre sur le sujet qui vous sera certainement présenté dans les détails, dire qu'il s'agit du couronnement d'une lutte tenace et acharnée des femmes leaders béninoises, aussi bien de la société civile que des organisations politiques, matérialisée par la volonté politique des plus hauts dirigeants de la

Nation, de renforcer et de soutenir une présence de qualité des femmes au sein des instances de prise de décision.

Je porte avec une grande fierté, la voie de la Nation béninoise, face à l'intérêt du Réseau des femmes parlementaires de l'APF pour ces réformes que nous avons entreprises et espère vivement, non seulement que vos échanges contribuent à améliorer le processus engagé, mais également, que l'expérience béninoise inspire d'autres pays.

Mesdames les parlementaires,

Qu'il me soit à présent permis de vous adresser toute ma gratitude pour avoir prévu d'auditionner au cours de cette réunion, le Docteur Justin Lewis DENAKPO, Professeur titulaire de gynécologie-obstétrique, dans le cadre de la lutte contre l'endométriose.

Longtemps ignorée, cette maladie qui se caractérise par le développement de tissu semblable à la muqueuse utérine en dehors de l'utérus, est responsable de douleurs pelviennes invalidantes et, dans certains cas, d'infertilité.

Selon la science, il n'existe pas de certitude concernant l'endométriose, si ce n'est qu'elle revêt différentes formes, se manifeste à différents endroits, dans des proportions diverses et varie d'une per-

sonne à une autre, avec un retentissement important sur leur vie personnelle et conjugale, mais également professionnelle et sociale.

Face à la douleur, que dis-je, à la détresse des victimes de cette maladie, j'ai appuyé au cours de ces dernières années, l'ONG Endo Espoir dans la mise en oeuvre de plusieurs actions entrant dans le cadre de la lutte contre cette pathologie.

C'est le lieu pour moi de remercier toutes les personnes acquises à cette cause, en particulier les membres du Caucus des femmes parlementaires de l'Assemblée nationale du Bénin.

J'é mets le voeu, que de vos échanges au cours de cette audition, des actions soient également envisagées par le Réseau des femmes parlementaires de l'APF, pour déconstruire les mythes et les stéréotypes et mettre à la disposition des populations, des informations pertinentes,

8

afin d'améliorer la qualité de vie des victimes de l'endométriose au sein de l'espace francophone.

Au regard de la qualité des experts invités à ces assises, je reste persuadé que les objectifs qui y sont assignés seront atteints et que l'exploitation des résultats de vos délibérations contribuera à renforcer la place et le rôle des femmes dans l'édification de nos Nations respectives.

C'est sur ces mots d'espoir que je souhaite plein succès à vos travaux.

Vive l'Assemblée parlementaire de la Francophonie !

Vive le Réseau des femmes parlementaires de l'APF !

Vive l'Assemblée nationale du Bénin !

Je vous remercie !





EMERIC  
Production

# SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40



**ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.**

**Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640**



## FENOU GUEST HOUSE À PORTO-NOVO

# Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

(Renseignements et réservations aux 55499999 - 55500707 - 98904640)

La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houinvié, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinements offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs

à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salon soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la gérante Estelle Akanni. Elles sont construites avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les



Résidences FENOU, sont situées au quartier Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et dans la von en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de

bains privatives et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.





## PREMIÈRE SESSION DU GT2DAT

# Un dialogue fécond pour l'avenir des territoires

Ce mardi 16 avril 2024, s'est tenue, au Ministère en charge de la Décentralisation, la première session ordinaire du Groupe Technique Décentralisation, Déconcentration et Aménagement du Territoire (GT2DAT) au titre de l'année 2024. Cette session a été marquée par des discours empreints d'engagement et de vision pour l'avenir des territoires béninois.

Dans son allocution d'ouverture, le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, Monsieur Raphaël AKOTEGNON, a chaleureusement accueilli les participants, parmi lesquels figuraient Madame Elisabeth Pitteloud ALANSAR, Cheffe de File des Partenaires techniques et financiers du secteur de la décentralisation, le Président de l'ANCB, ainsi que des représentants des organisations de la Société civile.

Le Ministre a exprimé sa gratitude envers tous les acteurs présents, soulignant l'importance de cette première session dans le contexte de l'adoption récente de la Politique Nationale de Décentralisation et de déconcentration (PONADEC) par le Conseil des Ministres. Cette politique, précise-t-il, nécessite une stratégie bien élaborée pour sa mise en œuvre efficace, appelant ainsi à la contribution de tous les participants.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été présentés de manière détaillée par le Ministre, abordant des questions cruciales telles que la disponibilité des rapports d'audits du FADeC 2021-2022, les performances des communes, les transferts des ressources du FADeC en 2023, les défis des marchés publics au niveau communal, et la situation des communes disposant de leur Plan de Développement Communal (PDC) de 4ème génération. Le Ministre a encouragé à une participation active de tous les membres du GT2DAT, soulignant l'importance de proposer des solutions opérationnelles à l'issue de cette session.

Dans un autre discours marquant cette journée de concertation, Madame Elisabeth Pitteloud ALANSAR, Cheffe de File des Partenaires techniques et financiers du secteur de la Décentralisation, a souligné l'importance de cette session comme un exercice de redevabilité entre les acteurs du secteur. Elle a mis en lumière les objectifs de la décentralisation, visant à répondre aux besoins locaux et à aligner les plans de développement communal sur les objectifs nationaux pour un développement territorial harmonieux.

Madame ALANSAR a également souligné l'importance du Fonds d'Appui au



Développement des Communes (FADeC) comme un outil crucial pour le secteur, appelant à une analyse approfondie des consommations des ressources et des résultats des audits des années 2021 et 2022. Elle a également exprimé sa satisfaction quant à la qualité du document de lettre mé-

laboratif, et a souligné l'importance des échanges lors de cette session pour une compréhension partagée des enjeux.

En conclusion, cette première session du GT2DAT a été l'occasion pour les acteurs du secteur de la Décentralisation au Bénin de se réunir, d'échanger et de

débatte des défis actuels et des perspectives d'avenir. Les différents intervenants ont mis en lumière l'importance de cette rencontre pour le développement harmonieux des territoires, et l'engagement de tous les participants à contribuer activement à cette noble cause.

**S. E.**





## MARINE NATIONALE BÉNINOISE

## Le Capitaine de Vaisseau Dossa HOUNKPATIN prend le Commandement

*C'est désormais officiel depuis ce mardi 16 avril 2024. L'État-Major de la Marine nationale a un nouveau patron. Il s'agit du Capitaine de Vaisseau Dossa HOUNKPATIN, nommé en Conseil des ministres le 11 avril dernier par le Président Patrice TALON.*

Présidée par Fortunet Alain NOUATIN, Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense Nationale, la cérémonie de prise de commandement s'est déroulée dans le respect des traditions militaires, et en présence du Haut Commandement Militaire dont le Chef d'État-Major Général des Forces Armées Béninoises, le Général de Division Fructueux GBAGUIDI.

Au cours de la cérémonie, le Capitaine de Vaisseau sortant Jean Léon OLATOUN-DJI nommé en avril 2022, a retourné le drapeau national, symbole du commandement

et de la patrie, au Ministre de la Défense, Monsieur Fortunet Alain NOUATIN qui l'a transmis aussitôt au nouveau Chef d'État-Major qui l'arrache. Puis, d'un ton ferme, il exige de tout le personnel de la Marine Nationale, de reconnaître désormais comme Chef, le Capitaine de Vaisseau Dossa HOUNKPATIN, de lui obéir dans l'intérêt de la Marine et du Bénin et d'œuvrer à l'exécution des règlements pour la réussite de sa mission.

Le Capitaine de Vaisseau Dossa HOUNKPATIN est un pur produit du Prytanée militaire de Bembèrèkè. Nanti de son Baccalauréat série C, il a complété sa formation à travers les écoles de formations militaires du Bénin et à l'étranger. Marin professionnel, il a une profonde connaissance du domaine nautique.

Le nouveau patron de la Marine Nationale béninoise a occupé plusieurs postes stratégiques dont, Chef Division Mer et Chef de Cabinet

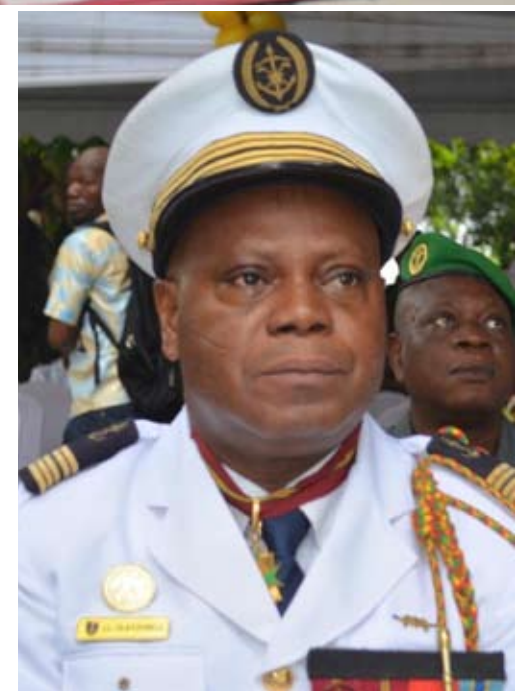
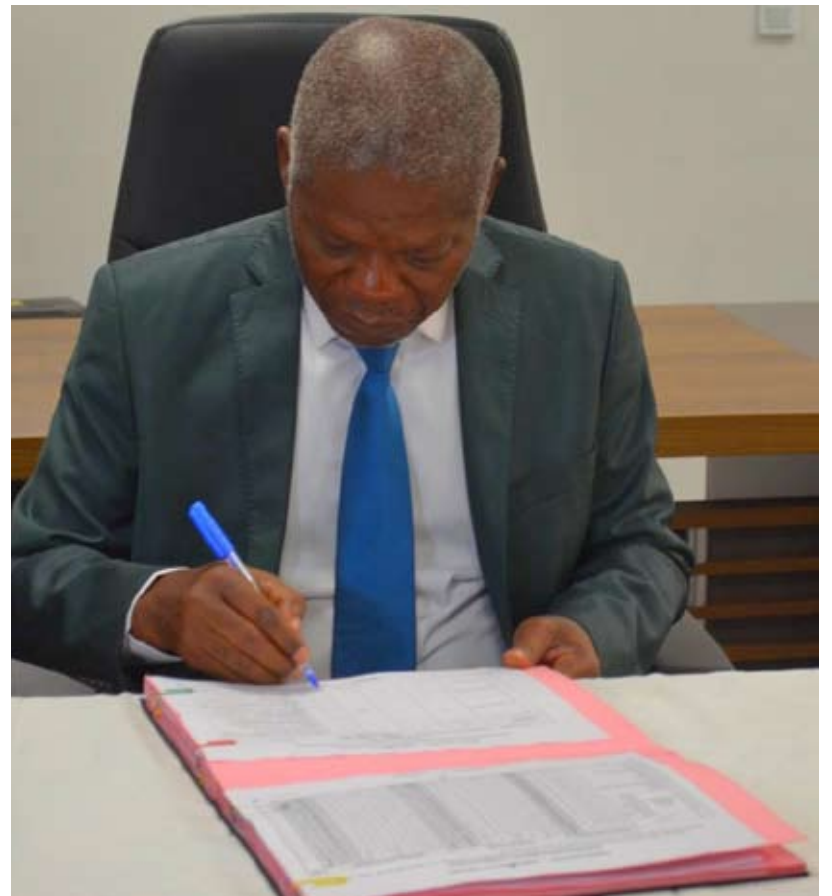


au cabinet militaire du Président de la République, Chef Division emploi et préparation opérationnelle de la Marine nationale, Commandant de la base navale de Cotonou, Chef bureau formation des Forces Navales, Commandant patrouilleur et autres.

La Marine Nationale est une des composantes de l'armée béninoise, une sentinelle en mer chargée de protéger les eaux sous la juridiction nationale contre les menaces de tous genres.

Cette cérémonie de prise de commandement a pris fin avec le traditionnel défilé de quelques troupes et la signature des différents documents.

**D. R.**





5È RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION

# L'important communiqué du maire de Porto-Novo

MUTATION À LA POLICE RÉPUBLICAINE

# Changement à la tête de plusieurs commissariats

MAIRIE DE PORTO-NOVO  
REPUBLIQUE DU BENIN

01 BP 35 Porto-Novo  
Tél : 00 90 90 96  
Fax : 00 90 90 96  
Email : contact.porto-novo@benin.bj

N° 10H/MPN/2024D/99/S/DSI-5Com/SP

Porto-Novo, le 15/04/2024


**COMMUNIQUE**


Le Maire de la ville de Porto-Novo communique :

Dans l'objectif de contribuer à améliorer la connaissance des caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population béninoise et de sa dynamique pour une meilleure prise en compte des questions de population dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement économique et social, le gouvernement a initié, depuis le 15 mars 2024 sur toute l'étendue du territoire national, le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5). Cette opération se poursuit à Porto-Novo comme dans toutes les autres communes du Bénin.

Par conséquent, le Maire invite la population, les chefs d'Arrondissement et les chefs de quartier, à accompagner les agents recenseurs déployés sur le terrain, pour la prise en compte de tous les ménages.

Je compte sur la collaboration de chacun et de tous.

  
Charlemagne YANKOTY  
Le Maire





**Au Bénin, il y a depuis quelques jours, des mutations au sein de la police républicaine. Des hauts gradés ont été mutés et cela, sans doute, constitue d'une part, une promotion pour les uns et une punition d'autre part pour d'autres.**

En termes de punition au sein des hauts gradés de la police républicaine qui ont connu de mouvement, on peut évoquer le cas de ce commissaire, rappelé ce lundi par l'institution dirigée par le général Soumaïla Yaya. Certes son nom n'a pas été évoqué, mais il reste que son limogeage est lié à une affaire de zèle.

Dans son communiqué la police mentionne « Le limogeage ce lundi 15 avril, d'un commissaire d'arrondissement de la ville de Cotonou pour une affaire d'excès de zèle de l'un de ses agents déportés par le conducteur d'un minibus ».

En revanche dans le cas des promus, on peut citer l'ancien Directeur de l'émigration et de l'immigration (DEI), Roger Tawès, promu à deux postes distincts : vice-président de la Commission nationale de sécurité intérieure et chef de la division des corps paramilitaires au cabinet militaire.

En remplacement de ce dernier, Chimène Lougbégnon, précédemment chef du service des étrangers au sein de cette même direction a été choisie comme la nouvelle DEI.

Dans la même veine, le commissaire major de police, précédemment commissaire de Godomey, Jules Patipé est envoyé dans le Mono comme Directeur départemental adjoint de la police républicaine (Ddapr). A son poste à Godomey, il y a désormais le commissaire Noudogbessi. Dans la ville de Cotonou d'autres commissaires ont également connu de mutation tout comme le commissariat de Hèvié qui a changé de main.

D. R.

**N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER CES NUMÉROS EN CAS D'URGENCE**

ASSISTANCE SÉCURITÉ PUBLIQUE ..... **166**  
 POLICE SECOURS ..... **117**  
 SAPEURS POMPIERS ..... **118**  
 AMBULANCE ..... **21 30 17 60**  
 CNHU ..... **21 30 06 56**

**Votre famille, vos proches et tout le peuple béninois ont encore besoin de vous.**



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 17 AVRIL 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 17 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises:

## I- MESURES NORMATIVES.

I-1. Transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de la Convention portant statut du Fleuve Mono et création de l'Autorité du Bassin du Mono.

Les autorités du Bénin et du Togo ont signé, en 2014, une convention visant à mettre en place une gestion commune des ressources en eau du bassin du fleuve Mono. Cette démarche se justifie par le potentiel de ce cours d'eau pour les activités agro-pastorales, l'alimentation en eau potable, l'industrie, l'hydro-électricité ainsi que pour la préservation des écosystèmes et de la biodiversité.

Il s'agit d'une synergie d'actions entre les deux pays, l'objectif étant de contribuer au développement intégré et durable du bassin du fleuve mais aussi de ses affluents, sous-affluents et défluent. Sont également pris en compte, les plans d'eau naturels et artificiels, les lacs, les eaux souterraines. Il en est de même des zones humides, des écosystèmes aquatiques et terrestres qu'ils impactent, de l'embouchure du fleuve, y compris la zone d'influence côtière et océanique.

La ratification étant déjà intervenue du côté de la République togolaise, la même formalité est attendue du Bénin afin que le dépôt des instruments subséquents par les deux États favorise son entrée en vigueur.

Dès lors, suivront l'élaboration et la mise en œuvre de solutions rationnelles et concertées aux problèmes liés à la gestion des ressources naturelles du bassin du Mono entre les communautés, d'une part, et les deux États, d'autre part.

Le Conseil a donc marqué son accord pour que la Représentation nationale en soit saisie.

I-2. Approbation des plans d'aménagement participatif de forêts classées.

Ces plans sont élaborés pour une durée de 10 ans en application de la réglementation en vigueur. Ils définissent les principaux objectifs assignés en vue d'une gestion optimale des forêts. Ils décrivent également l'état du potentiel en ressources forestières des forêts classées, les activités de préservation, de restauration et d'exploitation rationnelle des ressources forestières autant que les mécanismes organisationnels, institutionnels et financiers pour mettre en œuvre les activités prévues.

Les présents plans d'aménagement concernent les forêts classées de : Dan, Kétou, Logozohè, Agoua, Ouémé-Boukou, Tchaourou-Toui-Kilibo, Ouémé supérieur-N'dali, Ouénou Bénou, Trois rivières et Alibori supérieur, situées dans les départements du Zou, du Plateau, des Collines, du Borgou, de la Donga, de l'Alibori et de l'Atacora.

Chaque plan d'aménagement présente l'état des lieux des forêts classées ciblées, le bilan technique, financier et institutionnel de la mise en œuvre des plans antérieurs, le nouveau zonage de la forêt classée, le mode de gestion de chaque série d'aménagements, le dispositif organisationnel de cogestion. Il intègre les rôles et responsabilités de chacun des acteurs impliqués mais aussi l'évaluation des moyens nécessaires à la conduite des activités planifiées.

Par ailleurs, ledit plan met en exergue le parcellaire complet de chaque forêt classée, accompagné d'une fiche décrivant les opérations d'aménagement à mener parcelle par parcelle, sur la durée de sa mise en œuvre.

Tout ce dispositif est d'une importance capitale pour la sauvegarde de ces forêts classées aux fins d'accroître leur potentiel à assurer diverses fonctions écologiques, économiques et financières.

Les ministres concernés veilleront à la mise en œuvre efficiente de ces plans d'aménagement afin d'atteindre les résultats escomptés.

Ont été en outre adoptés, sous cette rubrique, les décrets portant :

attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines ;

attributions, organisation et fonctionnement du Comité interministériel de pilotage de la Politique nationale de Décentralisation et de Déconcentration ;

approbation des statuts modifiés de l'Agence nationale des Patrimoines touristiques ; de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture ; de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme puis nomination des membres des conseils d'administration respectifs.

## II- COMMUNICATIONS.

II-1. Contractualisation pour la mission de maîtrise d'œuvre complète du projet de construction de l'hôtel de ville de Porto-Novo.

Le projet vise à améliorer les conditions de travail des agents en vue d'assurer un meilleur service aux usagers autant qu'il rentre dans le cadre du programme de modernisation continue des infrastructures de nos

villes.

Les principes directeurs dans la conception et la réalisation du projet sont la sécurité, le confort, la fonctionnalité des ouvrages et la conception architecturale qui requièrent une grande expertise et une expérience avérée.

En vue de la réalisation de l'ouvrage en lien avec les ambitions de la ville, le Conseil a marqué son accord aux fins de la contractualisation avec une entreprise qualifiée pour la conduite du chantier suivant les règles de l'art.

II-2. Mesures de soutien de l'État aux producteurs sur les prix de cession des engrais au titre de la campagne agricole 2024-2025.

Ces trois dernières années, en raison de la conjoncture économique internationale marquée par les effets pervers de l'après COVID-19 et le conflit russo-ukrainien, les prix des engrais sur le marché international ont connu une hausse significative. Pour atténuer le choc ainsi généré, l'État et les acteurs privés de la filière coton ont décidé de mobiliser des subventions en soutien aux producteurs sur les prix des engrais au cours des campagnes 2022-2023 et 2023-2024. Ces montants sont respectivement de 55 milliards de FCFA et d'environ 30 milliards de FCFA.

Grâce à ces importantes contributions, le prix des engrais aux producteurs a été de 280 FCFA par kg, soit 14.000 FCFA le sac de 50 kg au cours des campagnes agricoles concernées.

Actuellement, ces prix restent élevés sur le marché international de sorte que pour la campagne agricole 2024-2025, céder ces engrais à leur valeur réelle les rendrait inaccessibles à la grande majorité des producteurs agricoles ; ce qui aurait de graves conséquences sur la production et menacerait la sécurité alimentaire au plan national.

C'est pourquoi, à la suite des deux campagnes écoulées, le Gouvernement a décidé de reconduire le soutien de l'État aux agriculteurs en vue de garantir le succès de la campagne agricole 2024-2025.

A cet effet, le Conseil a autorisé la mise en place d'une subvention de l'État en soutien au prix de cession des engrais, d'un montant total de 24.400.000.000 FCFA.

Sur cette base, les engrais seront cédés respectivement comme suit :

engrais NPK toutes catégories à 340 FCFA le kg, soit 17.000 FCFA le sac de 50 kg au lieu de 24.000 FCFA ; engrais UREE à 300 FCFA/kg, soit 15.000 FCFA le sac de 50 kg au lieu

de 19.500 FCFA ; engrais SSP à 280 FCFA/kg, soit 14.000 FCFA le sac de 50 kg ; engrais KCI à 280 FCFA/kg, soit 14.000 FCFA le sac de 50 kg. Le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche veillera, en relation avec les différents acteurs, à la bonne application de ces mesures ainsi qu'à la disponibilité des engrais dans toutes les communes.

II-3. Homologation des prix de cession des insecticides, herbicides et du prix d'achat de coton-graine aux producteurs au titre de la campagne agricole 2024-2025.

Au titre de la présente campagne 2024-2025, les prix de cession des insecticides et herbicides aux producteurs ont été homologués en tenant compte de leur niveau lors de la campagne précédente.

A cet égard, les insecticides seront cédés, selon le cas, à 4800 FCFA, 3500 FCFA ou 4000 FCFA le flacon pour le traitement de demi-hectare (0.5ha).

Quant aux herbicides, ils seront vendus à 3500 FCFA/litre, 7500 FCFA/litre, 7011 FCFA/litre ou 8000 FCFA/litre selon qu'ils sont totaux, sélectifs ou sélectifs précoces.

Aussi, les prix d'achat du coton-graine aux producteurs au titre de la campagne cotonnière 2024-2025 ont-ils été également homologués de la façon suivante :

coton-graine cobioologique 1er choix : 360 FCFA/kg

coton-graine biologique 2ème choix : 310 FCFA/kg.

Enfin, s'agissant des prélèvements destinés aux fonctions critiques, ils s'établissent à 13 FCFA/kg de coton-graine et ceux de la réserve stratégique à 5 FCFA/kg de coton-graine.

Les ministres concernés sont instruits, en lien avec les familles professionnelles de l'Association interprofessionnelle du coton, de veiller à l'application rigoureuse de ces prix et à sécuriser ces intrants subventionnés au profit de nos producteurs.

## III- MESURES INDIVIDUELLES.

Monsieur Pamphile Claude ZOMAHOUN est nommé Ambassadeur adjoint, Envoyé spécial pour Haïti, à l'Ambassade du Bénin à Brasilia.

Fait à Cotonou, le 17 avril 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard QUIN-OURO.





# ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES  
SALLES DE FÊTES**

**SALLES DE FÊTES**

**POUR VOS SÉJOURS  
ET REPOS À  
Porto-Novo**

*Venez  
ici*



**+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40**